

BUDGET 2024

INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DOSSIER - PAGE 4

150 NOUVELLES BORNES POUR UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

ACTUALITÉS - PAGE 09

LE SDESM CÉLÈBRE DIX ANS D'ENGAGEMENT

ACTUALITÉS - PAGE 15

VISITE DE VALÉRIE PÉCRESSE AU SDESM

Judi 21 mars, le SDESM a eu l'honneur d'accueillir Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, pour une cérémonie des bénéficiaires des subventions régionales pour la modernisation de l'éclairage public et le développement de la mobilité électrique.

En présence de Yann Wehring, son vice-président chargé de la transition écologique, du climat et de la biodiversité, Valérie Péresse a ainsi pu échanger avec les 90 élus présents et rappeler l'engagement de la Région pour nos communes rurales seine-et-marnaises.

Un engagement, qui s'est illustré, l'année dernière, à travers d'importantes subventions : 1,6 million d'euros pour la rénovation de 4496 points lumineux et 1,076 million d'euros pour le déploiement de nouvelles bornes de recharge. Cette contribution essentielle pour la réalisation de nos projets en matière d'éclairage public et de mobilité électrique a été saluée par le président du SDESM, Pierre Yvroud.

La matinée s'est poursuivie par un échange constructif entre les élus et Valérie Péresse, mettant en lumière les enjeux et les défis de la transition énergétique en Seine-et-Marne. Une visite des showrooms d'éclairage public et de bornes de recharge a ensuite permis aux participants de découvrir concrètement les projets soutenus par la Région.



04 | DOSSIER

Budget 2024 : intensifier la transition énergétique

08 | ACTUALITÉS

Un projet d'enfouissement d'envergure pour Nanteuil-lès-Meaux

09 | ACTUALITÉS

150 nouvelles bornes pour une mobilité décarbonée

10 | ACTUALITÉS

Lancement du programme 2025 pour la rénovation de l'éclairage public

11 | ACTUALITÉS

Suppression des fils nus : le SDESM en action

12 | DOSSIER

Les projets solaires de SDESM Énergies

14 | ACTUALITÉS

Renouvellement du marché de fourniture d'électricité

15 | ÉVÈNEMENT

Le SDESM célèbre dix ans d'engagement pour la transition énergétique

SDESMmag'

n°35 Avril 2024

Directeur de publication
Pierre YVROUD

Comité de rédaction

Gérald GALLET, Nicolas DENANS, Julien BLIN, Christelle PIART, Jonathan LARRÉ, Marc BOITEL, Stéphane BOURRIER, Laurent HUGUET, Bruno BRION, Jean-Baptiste MÉNARD.

Conception & Réalisation

Alexandra COUSINARD
Clémence BRICOLA

Crédits photos




Adobe stock / SDESM

Distribution & Impression

Melun Impressions - 2 000 exemplaires



→ Toute l'info sur sdesm.fr

→ Suivez-nous sur   

Chères et chers collègues, mesdames, messieurs,



Le 17 juin 2024, nous célébrerons, non sans une certaine fierté, notre engagement constant au service de nos 454 communes adhérentes. Cette décennie d'actions déterminées en faveur du développement local est le fruit d'une collaboration étroite entre le syndicat et chaque municipalité, et nous sommes impatients de pouvoir célébrer cet anniversaire avec vous, à l'occasion d'une cérémonie spéciale qui se déroulera au Théâtre-Sénart à Lieusaint.

Après quatre années de sobriété où nous avons choisi de ne pas organiser de cérémonie des vœux pour témoigner de notre engagement en faveur d'une gestion responsable, cet événement revêtira une signification toute particulière en nous donnant l'occasion de nous retrouver.

“Rendez-vous le 17 juin pour célébrer les 10 ans du SDESM.”

Dans les pages suivantes, vous découvrirez les nombreuses initiatives qui font quotidiennement la richesse de notre action en Seine-et-Marne. Que ce soit en renforçant l'accès à la mobilité électrique dans nos territoires ruraux, en promouvant la transition écologique et énergétique et, en vous permettant d'obtenir aides et financements pour vos projets vertueux, le SDESM se tient à vos côtés.

Cela fait maintenant 10 ans que « notre énergie est au service de la vôtre » et ce n'est pas près de changer ! Comme le disait si justement Peter Drucker : « *La meilleure façon de prédire l'avenir est de le créer* ». Au SDESM, nous sommes convaincus que chaque action que nous entreprenons aujourd'hui façonne le visage de la Seine-et-Marne de demain. C'est avec cette conviction chevillée au cœur que nous poursuivons notre mission, avec détermination et ambition.

Je vous invite donc à parcourir ce numéro avec attention, et à vous inspirer des nombreuses initiatives présentées pour continuer à faire de nos communes des lieux de vie dynamiques, solidaires et durables.

Ensemble, continuons à écrire l'histoire d'un territoire durable et vertueux.

Pierre Yvroud
Président du SDESM

BUDGET 2024 :

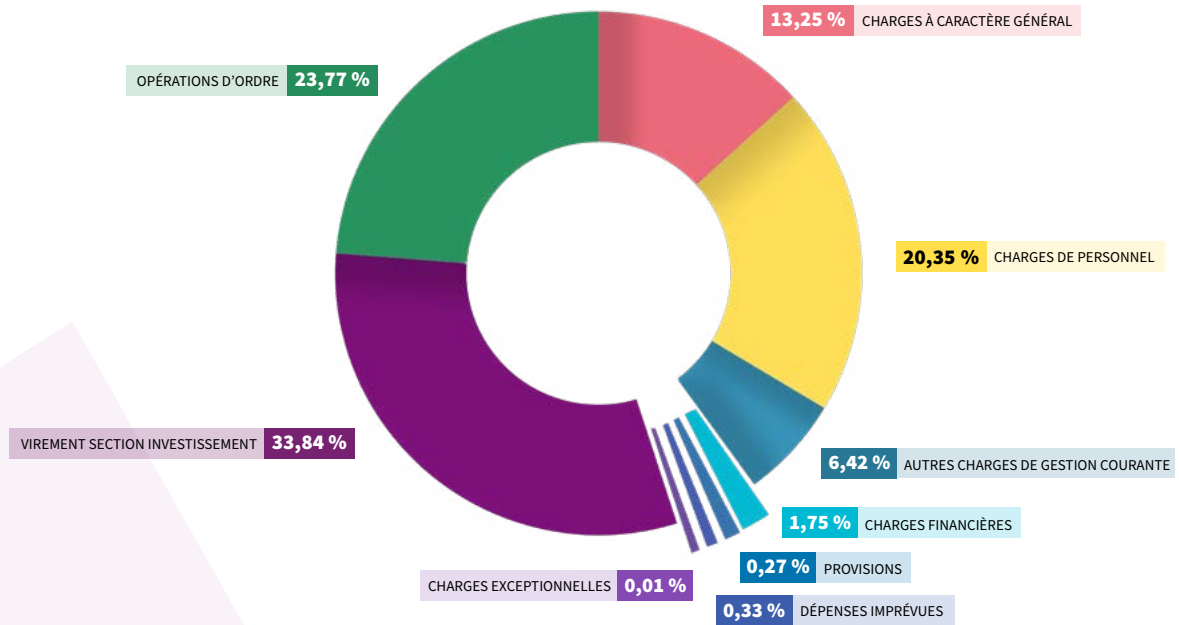
INTENSIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Avec un regard tourné vers l'avenir, le SDESM a concrétisé ses orientations grâce à son budget 2024 voté le 3 avril par le comité syndical. Dans un contexte où la transition énergétique s'impose comme une priorité, le syndicat entend poursuivre son rôle en protégeant les fondamentaux à l'origine de sa création en 2014 et en anticipant les défis énergétiques de demain.



LES DÉPENSES

Les charges de personnel représentent le poste le plus important du budget de fonctionnement (20,35 %). L'augmentation des charges à caractère général est principalement due aux consommations électriques des bornes de recharge pour véhicules électriques. Les subventions versées dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public sont versées automatiquement aux communes adhérentes ne percevant pas la part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) et faisant partie du groupement de commandes coordonné par le SDESM. Ces dépenses sont comptabilisées dans les autres charges courantes.



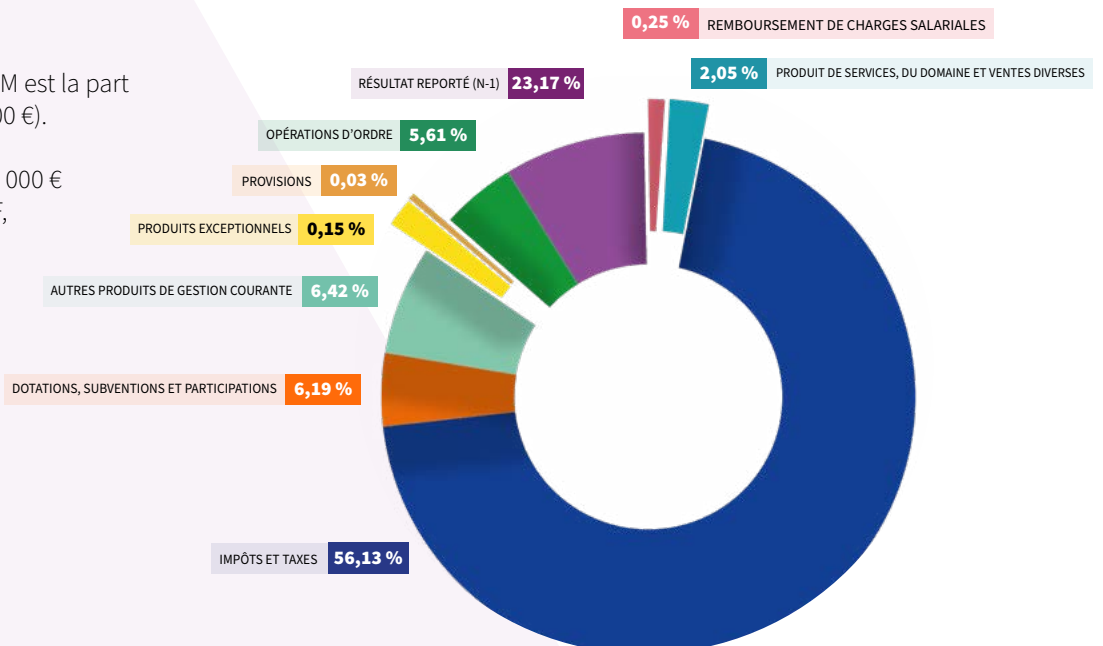
FONCTIONNEMENT : 15 143 789 €

LES RECETTES

La ressource essentielle du SDESM est la part communale de la TICFE (8 500 000 €).

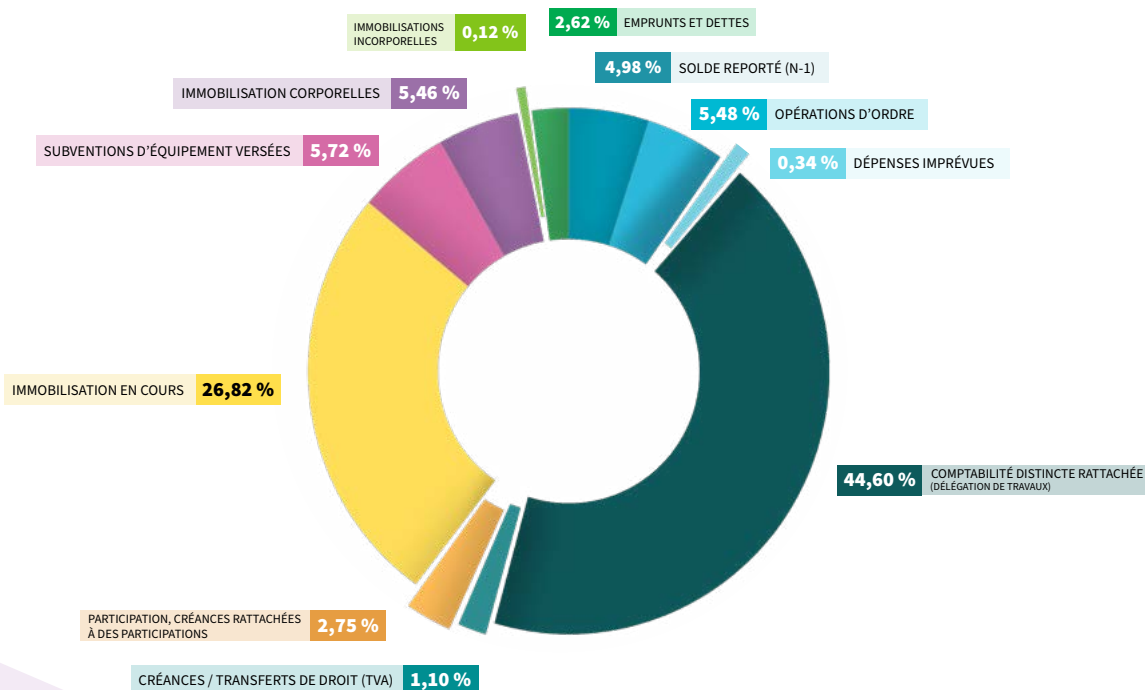
Le SDESM perçoit également 965 000 € de redevance (517 000 € de GRDF, 443 000 € d'Enedis et 5 000 € de Lizynergie).

Les recettes des bornes de recharge pour véhicules électriques sont estimées à 290 000 €.



LES DÉPENSES

Les principales dépenses d'investissement sont celles liées aux travaux d'enfouissement des réseaux et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public (*immobilisations en cours*). Le versement des subventions d'équipement (subventions éclairage public et rénovation énergétique) représente environ 5,72 % des dépenses d'investissement, soit 2 489 924 €.

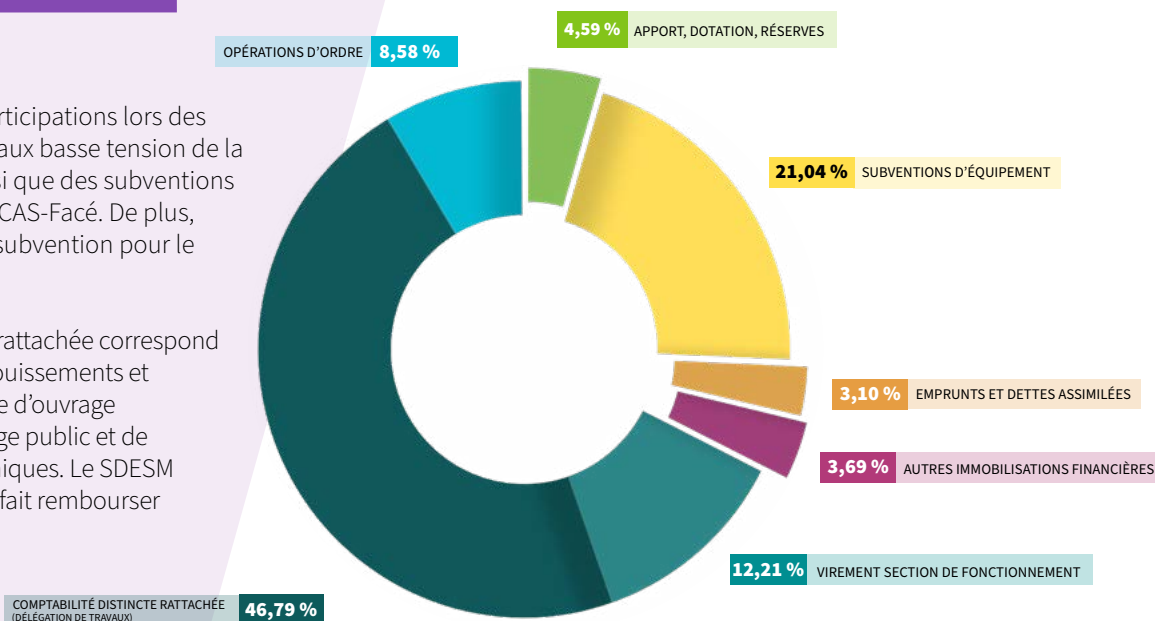


INVESTISSEMENT : 43 518 597 €

LES RECETTES

Le SDESM perçoit des participations lors des enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS-Facé. De plus, la Région a accordé une subvention pour le déploiement des IRVE.

La comptabilité distincte rattachée correspond aux recettes liées aux enfouissements et à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de communications électroniques. Le SDESM règle les entreprises et se fait rembourser par ses communes.



Prioriser les fondamentaux

Le SDESM a à cœur de maintenir un niveau d'investissement pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités adhérentes en matière d'enfouissement, d'extensions et de renforcement des réseaux pour assurer une qualité de la fourniture et le maintien en bon état du patrimoine nécessaire à la distribution électrique. En 2024, 42 chantiers d'enfouissement sont engagés, représentant près de 11 200 mètres linéaires pour le réseau basse tension, pour un coût d'environ 5 500 000 €, auxquels s'ajoute 345 mètres linéaires de réseaux HTA pour un montant de plus de 150 000 €. Pour répondre aux vulnérabilités du réseau basse tension, 18 chantiers de renforcement sont également programmés pour 3 km de réseaux, tandis que 4 postes tours, considérés comme vétustes, seront démolis.



Éclairage public : faire face aux échéances réglementaires

En matière d'éclairage public, le SDESM s'attend à une activité soutenue, avec la nécessité pour les communes de se conformer à la réglementation qui impose d'améliorer la performance des éclairages. À ce jour, 110 communes sollicitent le SDESM pour leurs travaux d'éclairage public. Les travaux porteront, en 2024, sur 5 638 points lumineux renouvelés ou créés et 22 mâts solaires. Le montant des travaux est estimé à 5 141 900 € comme en 2023. Le SDESM sollicitera l'État (Fonds vert) et la Région pour diminuer le reste à charge des communes.

Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

Le programme se poursuit en 2024 avec l'achèvement du déploiement de la 1^{ère} tranche de bornes initiée en 2023 et la mise en œuvre de la 2^e tranche, conformément aux engagements pris dans le SDIRVE, à savoir 150 bornes de recharge à installer d'ici 2026. Ce programme est complété par un projet complémentaire de 6 bornes à charge rapide, cofinancées par le CAS-Facé, pour lesquelles le SDESM a obtenu une subvention de 240 000 euros, soit 80 % de taux de subvention. Ainsi, en 2024, 44 bornes de recharge seront installées pour un coût estimatif de 1 093 200 € TTC.





UN PROJET D'ENFOUISSEMENT D'ENVERGURE POUR NANTEUIL-LÈS-MEAUX

En novembre 2023, la finalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue Fernand-Collot à Nanteuil-lès-Meaux a marqué une étape significative pour la commune. Ces travaux, d'une grande envergure, ont été réalisés en deux tranches, pour un montant total de 2,3 millions d'euros.



Le maire, Régis Sarazin, souligne l'importance de cette initiative pour la commune qui a adhéré au SDESM en 2022 : « *Nanteuil compte deux rues particulièrement chargées et urbanisées. Si l'une d'entre elles a bénéficié de rénovations il y a quelques années, la rue Fernand-Collot est devenue notre priorité pour ce mandat municipal. La chaussée était en mauvais état. Les trottoirs n'étaient pas adaptés. Le stationnement était anarchique. De plus, la pression de l'eau distribuée n'était pas satisfaisante. Il était donc impératif de remettre tout cela d'aplomb et de refaire complètement cette rue.* »

Une coordination exemplaire pour un chantier en 3 étapes

Les travaux ont été organisés en 3 étapes distinctes : l'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs et le surfacique. Le traitement des réseaux humides a donc été réalisé en premier par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux avant l'entrée en scène du SDESM pour l'enfouissement de 1 225 mètres linéaires de réseaux secs. À cette occasion, les équipes du syndicat ont eu à collaborer avec de nombreux intervenants, que ce soit Val d'Europe Agglomération dès lors que les travaux se situaient sur la zone de l'aqueduc de la Dhuis qui alimente une partie du territoire en eau, ou encore avec Enedis pour la pose d'un transformateur dans le cadre d'un prolongement de périmètre afin d'alimenter un lotissement.

La coordination aura été l'un des maîtres mots de ce projet et les différentes tranches réalisées par le SDESM, avec les équipes de TPSM et d'Eiffage, se sont déroulées avec l'apport d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, missionné par le SDESM, afin d'assurer la sécurité des travailleurs.

Une réussite à plus d'un titre

Au niveau de la mairie, celle-ci a travaillé largement en amont pour établir un projet en concertation avec les habitants : « *Nous avons fait du sur-mesure en associant les habitants de la rue à une première enquête, puis à une réunion sous forme d'exposition. Le projet a été conçu en lien direct avec eux, jusqu'à la présentation des candélabres ! Nous avons vraiment fait du made in Nanteuil* », explique Régis Sarazin. Avec plus d'un kilomètre de rue traité, ce sont d'ailleurs 31 nouveaux luminaires qui ont été installés, tous en LED ! « *Cette technologie nous permet de faire des économies substantielles d'autant que nos équipements permettent de varier l'intensité lumineuse de la rue* », se réjouit le maire. Au final, après plus d'un an de travaux, le projet aura bénéficié d'une coordination exemplaire entre tous les intervenants et partenaires et s'est révélé être un grand succès, accepté par les habitants, améliorant leur cadre de vie, réduisant les coûts d'énergie de la commune et participant à la transition énergétique.

150 NOUVELLES BORNES POUR UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

En septembre 2022, le SDESM s'est engagé à déployer 150 nouvelles bornes d'ici 2026 sur les territoires de ses communes adhérentes. Aujourd'hui, l'objectif commence à se concrétiser sur le terrain.

Approuvé à l'unanimité par le Comité syndical le 22 septembre 2022, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) prend réellement corps depuis quelques semaines. En effet, les travaux sont déjà en cours sur 21 sites, inaugurant ainsi la première tranche du programme comprenant 59 bornes de recharge, à raison de :

- 26 bornes Ingeteam 22 kW AC, permettant de récupérer 150 km d'autonomie entre 1h30 et 3h selon le véhicule ;
- 25 bornes IES 24 kW DC, permettant de récupérer 150 km d'autonomie en 1h30 ;
- 8 bornes rapides DBT 100 kW, dont 6 financées dans le cadre du FACE, permettant de récupérer 150 km d'autonomie en moins de 30 minutes.

Les étapes clés d'une installation

Le déploiement des bornes de recharge électrique suit un processus rigoureux, nécessitant des autorisations d'occupation temporaires entre le SDESM et les collectivités concernées.

Les délais moyens, bien que variables, conduisent à un calendrier étalé sur près d'un an entre la signature de ces autorisations et l'activation commerciale des équipements.

Une tarification dédiée aux bornes rapides

Par ailleurs, en prévision du déploiement de plusieurs bornes rapides, le Comité syndical du SDESM, s'est réuni le 7 février 2024, afin de voter une tarification dédiée aux bornes rapides (≥ 50 kW). Celle-ci a été définie à 0,46 € TTC/KWh et complétée de 0,20 € TTC/minute après 60 minutes de temps d'occupation de la borne. Pour 2024, ce service de recharge rapide sera ainsi l'un des plus compétitifs du département de Seine-et-Marne. Les bornes 24 kW DC, conservent, quant à elle, le tarif déjà en vigueur à 0,36 € TTC/kWh.

SUIVEZ-NOUS

ECOCHARGE77.FR

~ 2 mois

Signature des
Autorisations
d'occupation
temporaire

entre 2 à
5 mois

Demandes de
raccordement
auprès d'Enedis et
création des coffrets
d'alimentation

~ 2
semaines

Travaux
d'installation
de la borne
de recharge

~ 2 mois

Consuel

~ 2
semaines

Activation de
l'électricité
auprès du
fournisseur

~ 1 mois

Réception, activation
et ouverture
commerciale
du service de
recharge

LANCEMENT DU PROGRAMME 2025 POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les enjeux énergétique, écologique et financier et les textes réglementaires impliquent de moderniser le patrimoine d'éclairage extérieur pour toutes les collectivités. Cette année encore, le SDESM est à votre écoute pour vous aider à financer vos projets.

Pour accompagner les communes adhérentes dans leurs investissements vertueux, le SDESM propose une délégation de maîtrise d'ouvrage. Grâce à cette démarche, vous bénéficiez de l'expertise du SDESM, de prix compétitifs via son marché accord-cadre, et d'une instruction rigoureuse de vos dossiers de subventions auprès de l'État et de la Région.

Quels sont les fonds publics sollicités ?

Pour les communes qui ne perçoivent pas la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, le SDESM peut subventionner à hauteur de 30 % du montant HT des travaux d'éclairage public. Selon les financements publics obtenus, le taux de participation du SDESM variera pour obtenir un reste à charge de la commune maximal de 50 % du montant HT des travaux.

Le Fonds vert : pour les communes de moins de 10 000 habitants, le SDESM portera les dossiers auprès des services de l'État selon les critères en vigueur et hors travaux d'enfouissement de réseaux. Le taux d'aide est de 20 % maximum en 2024.

L'appel à projet de la Région Île-de-France « stratégie-climat-trame noire » reconduit en 2025 : pour les communes de moins de 20 000 habitants, le SDESM traitera les dossiers éligibles auprès des services de la Région. Le taux d'aide est de 30 % du montant des équipements à moderniser et porté à 50 % en cas de coupure de nuit.

Comment déléguer vos projets de rénovation ou de création à nos services ?

Avant le 30 juin 2024, il suffit de renseigner et de retourner le coupon-réponse qui vous a été adressé et disponible sur notre site internet. Un avant-projet sommaire sera alors réalisé par nos soins. La gestion et le suivi de vos opérations sont réalisés en interne selon un calendrier prévisionnel.

Au préalable, pour établir une stratégie et une orientation des investissements à court terme, il est impératif de connaître l'état qualitatif de vos points lumineux et des armoires de commandes en sollicitant l'entreprise assurant la maintenance. À ce titre, les communes du groupement de commande marché de maintenance, piloté par le SDESM, bénéficient d'un accès permanent et d'une mise à jour de leur base de données, ainsi que de la délivrance d'un rapport d'invention et d'exploitation.

RAPPEL DES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES

AU 1^{ER} JANVIER 2025

Mise en conformité selon l'arrêté ministériel du 27/12/2018 « nuisances lumineuses » et dépose ou mise hors exploitation des luminaires éclairant le ciel et les projecteurs encastrés dans le sol (hors balisage et mise en valeur).

AU 24 FÉVRIER 2027

Fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes lampes à décharge selon la directive européenne 2011/65/UE.



SUPPRESSION DES FILS NUS LE SDESM EN ACTION

Dès 2015, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne s'est engagé dans un vaste programme de suppression des fils nus visant à moderniser et sécuriser son réseau électrique. Moins de 10 ans après, les derniers mètres de fils nus sont en passe de disparaître sur notre territoire.

Conscient de la fragilité de ce type de réseau et des dégâts possibles face à des événements climatiques exceptionnels, le SDESM a pris très vite la décision de lancer un programme spécial de suppression des fils nus (réseau BT aérien nu).

La méthode et l'accompagnement du SDESM

Pour améliorer la qualité de la desserte, une variété de techniques peut être employée pour éliminer ces fils nus : traitement en aérien torsadé, en souterrain ou dans le cadre d'un enfouissement des réseaux. Pour chaque opération étudiée, le SDESM a ainsi procédé à une visite sur site et préconisé une méthode. Si les délais pouvaient varier selon le choix de la technique retenue en lien avec la commune, l'objectif affiché était de réaliser les travaux dans l'année une fois le chantier annoncé. Pour le financement, les dossiers étaient présentés par le syndicat aux programmes du CAS-Facé¹ afin d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux. Le SDESM, quant à lui, prenait à sa charge le montant restant.

Un programme d'effacement efficace

Le SDESM possédant la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux BT en zone rurale, le traitement systématique des tronçons en fils nus a rendu possible une diminution drastique de ces réseaux. Sur la période 2015-2022, le programme de suppression de fils nus BT du SDESM a ainsi permis de réduire de près de 60 % le linéaire des réseaux aériens nus en BT. En 7 ans, au terme de 280 chantiers menés sur 146 communes rurales, le linéaire est passé de 165 km en 2014 à 7,5 km en 2022... soit 157,5 km traités ! Pour la totalité de ce programme, le coût total des travaux a atteint 4,5 millions d'euros dont 3,5 millions de subventions du CAS-Facé. Les derniers mètres de fils nus basse tension seront supprimés en 2024. De son côté, le concessionnaire Enedis s'est également engagé dans la voie de la suppression des fils nus en secteur urbain dans le cadre d'un plan pluriannuel 2022-2025. L'objectif est d'arriver à une suppression des fils nus sur l'ensemble de la Seine-et-Marne d'ici 2035.

¹Compte d'Affectation Spéciale dédié au Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale.



“ L’électricité produite est injectée dans le réseau et consommée au plus près des lieux de production . ”



LES PROJETS SOLAIRES DE SDESM ENERGIES

En accompagnant les communes dans la production d'énergie renouvelable, la Société d'Economie Mixte, SDESM Energies, forge de nouveaux horizons énergétiques. Focus sur la réalisation d'un ambitieux programme d'ombrières solaires et la conception d'une future centrale photovoltaïque.

SDESM Energies, en partenariat avec la SEM SIPEnR et Énergie Partagée, vient de concrétiser 3 nouveaux projets d'ombrières solaires sur Fontenay-Trésigny, Machault et La Rochette. Une réponse solaire à la demande croissante de production d'énergie verte et locale, qui augure un projet de plus grande envergure à Boissise-la-Bertrand.

Des ombrières aux avantages économiques incontestables

Ces structures ne se contentent pas de fournir de l'ombre sur les parkings ou de protéger des intempéries. Orientées vers le sud, elles captent un maximum de lumière afin d'être les plus performantes possibles pour générer de l'électricité verte, injectée directement dans le réseau. Autre avantage pour les communes, ces ombrières participent aux exigences de la loi APER et représentent une opération blanche en étant financées par l'énergie produite, tout en étant subventionnées par la Région Île-de-France. À Fontenay-Trésigny, le parking de la piscine accueille une ombrière depuis l'automne, totalisant une surface de 600 m² de panneaux photovoltaïques pour 100 kWc. À Machault, une installation similaire sur le parking du cimetière alimente également le réseau, depuis le mois de décembre, avec une ombrière d'une puissance de 200 kWc et 1 200 m² de panneaux. Enfin, le parking du SDESM complète ce programme avec deux ombrières totalisant une puissance de 100 kWc et mises en production en janvier. Pour l'ensemble de ces projets, ce sont donc pas moins de 400 MWh par an qui sont injectés dans le réseau et qui profitent aux administrés comme l'explique Olivier Gobaut, le directeur général de SDESM Energies : « L'énergie produite par ces différentes installations représente l'équivalent de la consommation de 100 foyers environ et même si nous ne pouvons pas la tracer, l'électricité produite par ces ombrières est injectée dans le réseau et consommée au plus près des lieux de production, quel que soit le fournisseur d'énergie des administrés. »

Une centrale photovoltaïque à Boissise-la-Bertrand

Ces nouvelles avancées concrétisées sur 3 nouvelles communes annoncent un autre projet d'une plus grande envergure pour SDESM Energies. La SEM travaille, en effet, sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Boissise-la-Bertrand qui a obtenu son permis de construire fin novembre 2023. Prévue sur une ancienne carrière réaménagée dans les années 2000 et rétrocédée à la commune, la centrale déploiera 11 hectares de panneaux photovoltaïques pour atteindre une puissance de 12 MwC, soit l'équivalent de la consommation électrique de 3 200 foyers. Partenaire actif, la commune veillera à l'intégration harmonieuse de la centrale dans son environnement, avec des mesures spécifiques pour préserver la biodiversité locale. Avec 8 millions d'euros HT d'investissement, cette centrale promet d'occuper une place de choix dans la production d'énergie renouvelable, en devenant la 4^e plus importante de Seine-et-Marne. Si tout se passe bien, le chantier devrait s'ouvrir à l'hiver prochain pour une mise en service avant fin 2025.



Votre interlocuteur

Olivier GOBAUT, directeur général

Mail : olivier.gobaut@sdesm-energies.fr

Tél : 01 82 79 00 69 / 06 40 87 36 60

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le marché de fourniture d'électricité du SDESM, conclu avec TotalEnergies en juillet 2021, s'achèvera au 31 décembre 2024. L'occasion de dresser le bilan et d'annoncer les perspectives du futur marché.

Malgré le contexte de la crise énergétique de 2022 et la hausse conséquente des prix, le marché de fourniture d'électricité du SDESM a su protéger au mieux les communes adhérentes en stabilisant les prix autant que possible et en assurant le relai des dispositifs gouvernementaux¹. En dépit de tarifs élevés, la consommation électrique a dépassé les besoins déclarés en 2021 par les membres du groupement. Au 31 décembre 2023, le bilan statistique pointe les chiffres suivants :

- Nombre de points de livraison desservis : 8 069
- Nombre de membres desservis : 312
- Consommation totale annuelle en 2023 : 139,86 GWh (contre 110,26 GWh déclarés par les membres en 2021)

Le prochain cycle d'achat

Le SDESM travaille donc au lancement du prochain marché de fourniture d'électricité. Pour préparer cette prochaine consultation, une collecte exhaustive des besoins des membres a été nécessaire. Cette année, près de 375 prospects, composés de communes, d'EPCI, de personnes morales publiques ont manifesté leur intention de bénéficier du marché et ont ainsi été invités à renseigner le périmètre de leurs sites concernés. Les membres ont notamment la possibilité de commander de l'électricité d'origine renouvelable² ou bien, parmi les nouveautés, celle de renseigner l'extinction nocturne de l'éclairage pour tirer les prix à la baisse. La date limite de collecte des données via la plateforme WAIKA est fixée au vendredi 12 avril 2024.

Une perspective concurrentielle par rapport aux tarifs réglementés

Pour rappel, si votre collectivité dispose de moins de 2 millions d'euros de recettes budgétaires et moins de 10 ETP, celle-ci peut bénéficier des tarifs règlementés de vente (TRV). Néanmoins, les perspectives semblent aujourd'hui favorables à l'obtention d'un tarif plus intéressant que le TRV, même si le SDESM ne peut formellement s'engager sur ce point. A titre de comparaison, le tarif C5 bâtiment base s'élève à 183,70 € HTT/MWh pour le TRV 2024, contre 143,24 € HTT/MWh pour le tarif SDESM 2024. Enfin, il est à noter que le prix de l'électricité pour l'année 2025 s'élève à environ 80 € HTT/MWh³ au moment de la rédaction du présent article. Pour toute question à ce sujet :

**CONTACTEZ
NOUS**

Par mail sur la boîte
achat.energie@sdesm.fr

Par rendez-vous téléphonique
depuis la plateforme
<https://calendly.com/cellule-achats-energies>

¹ Amortisseur d'électricité et bouclier tarifaire / ² Électricité garantie d'origine renouvelable européenne / ³ Bourse européenne de l'énergie EEX – au 1^{er} mars 2024

LE SDESM CÉLÈBRE DIX ANS D'ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis sa création en 2014, le SDESM s'est engagé avec passion et détermination pour fournir à ses adhérents une énergie durable et responsable. À l'occasion de son dixième anniversaire, le syndicat organisera une cérémonie spéciale le 17 juin 2024, au Théâtre-Sénart, à Lieusaint.

Depuis 1906, le service public de la distribution électrique relève des communes, « autorités organisatrices » dans ce domaine. Au cours du siècle dernier, entre 1925 et 1930, la plupart des communes ont choisi de se regrouper et de transférer leur compétence à un syndicat d'électrification (Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale : SIER). Historiquement, le département de Seine-et-Marne s'était ainsi organisé à travers 17 SIER d'inégale importance. Un état des lieux qui a été bouleversé à partir de 2006 avec la promulgation d'une loi prévoyant la constitution d'autorités organisatrices de la distribution de l'énergie électrique, a minima à l'échelle départementale.

Le 1^{er} janvier 2014, le SDESM est né !

En Seine-et-Marne, le premier regroupement conséquent est alors initié par le Syndicat de Melun et le Syndicat (SIEA) de Coulommiers, avec la création du SIESM (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne) dès 2007. Celui-ci continuera à s'étendre avec l'adhésion de 6 autres syndicats, tandis qu'au nord du département, le SMERSEM est créé le 31 décembre 2008 par le préfet. Au gré de ces regroupements, l'objectif d'un syndicat unique pour l'ensemble de la Seine-et-Marne est atteint complètement avec l'arrêté préfectoral du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), issu de la fusion du SMERSEM, du SIESM, du SIER du Sud-Est Seine-et-Marne, du SIER du Sud-Ouest Seine-et-Marne et du SIER de Donnemarie-Dontilly. Le 1^{er} janvier 2014, le SDESM est né.

Célébrons ensemble 10 ans d'engagement

Depuis cette date, le SDESM a œuvré sans relâche pour garantir à ses adhérents une électricité sûre, décarbonée et accessible à tous. Il est aussi devenu un acteur majeur de la transition énergétique en Seine-et-Marne en accompagnant les communes dans la sobriété énergétique ou la production d'énergie renouvelable et en développant la mobilité propre. Cette soirée du 17 juin au Théâtre-Sénart sera donc l'occasion de célébrer cet anniversaire avec tous nos adhérents, mais aussi les acteurs et partenaires engagés à nos côtés dans la transition énergétique et environnementale. La présence de François Gemenne, politologue, chercheur et co-auteur du 6^e rapport du GIEC, apportera d'ailleurs un éclairage précieux sur les défis majeurs auxquels notre société est confrontée en matière de réchauffement climatique.

Les 10 ans du SDESM, le lundi 17 juin au Théâtre-Sénart (Lieusaint), de 18h à 23h30. La soirée sera ponctuée par un cocktail dînatoire et diverses animations.



*Notre invité spécial pour cet événement sera
François Gemenne.*

En route vers une mobilité décarbonée



Conférences



Baptêmes Circuit



Expo véhicules



24 MAI

CCI Seine-et-Marne

25-26 MAI

Circuit de la Ferté-Gaucher

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



NOS PARTENAIRES MEDIA

